

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

21 janvier 2016

et qu'elle a été faite le

21 janvier 2016

Que le nombre des membres en
exercice est de : 36

Présents : 31

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 5

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2016_01_010**

Objet :

Création d'un poste d'Adjoint
Administratif dans le cadre du
dispositif Contrat Unique
d'Insertion – Contrat
d'Accompagnement dans l'Emploi
(CUI – CAE)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Conseillers communautaires en exercice : 36

L'an deux mil quinze, le 28 janvier

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à SALANS (39700), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérome FASSENET.

Présents : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre :** M. Grégoire DURANT, Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD ; M. Christophe FERRAND **Etrepigny :** M. Didier PEREZ **Evans :** M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans :** Mme Christine MAUFFREY, M. Sébastien HENGY, Mme Martine VERMOT DESROCHES **Gendrey :** M. Pierre ROUX **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **La Bretenière :** M. Joseph ROY **Louvatange :** M. Gérome FASSENET **Monteplain :** M. Luc BEJEAN **Orchamps :** M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL **Our :** M. Jean-Claude MOREL **Pagney :** M. Michel GANET **Petit-Mercey :** M. Rémy MARTIN **Plumont :** M. Michel GREMAUX **Rans :** M. Stéphane MONTRELAY **Romain :** Mme Nathalie RUDE **Rouffange :** M. Didier TISSOT **Salans :** M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET **Saligney :** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS **Vitreux :** M. Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : Evans : M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans :** M. Christian GIROD **Orchamps :** M. Denis JEUNET **Ougney :** M. Philippe GRANDGUILLAUME **Ranchot :** M. Eric MONTIGNON

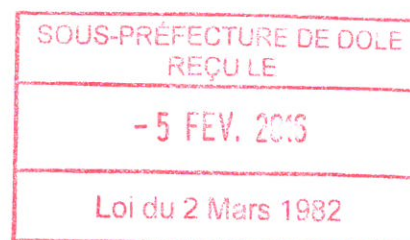
Secrétaire de séance : M. Philippe SMAGGHE

Procurations de vote :

Mandants : M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Eric MONTIGNON (RANCHOT)

Mandataires : M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT
DANS L'EMPLOI (CUI – CAE)**

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Président propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} mars 2016.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Le Conseil Communautaire est invité à autoriser le Président à signer une convention tripartite entre l'agent, Pôle emploi et la Communauté de Communes Jura Nord ainsi que le Contrat de travail à Durée Déterminée (CDD), pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} mars 2016, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de créer un poste d'Adjoint Administratif dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » ;**
- **précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois, à compter du 1^{er} mars 2016, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;**
- **précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine ;**
- **indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire + 6,35 %, multiplié par le nombre d'heures de travail ;**
- **autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.**

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

